Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DÉLÉGUÉ À LA VILLE

Charte
Entreprises & Quartiers

Impératif d'intervention

La crise économique que connaît la France aujourd'hui ne fait qu'aggraver la situation déjà très difficile des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui connaissent des écarts importants et persistants par rapport au reste des agglomérations auxquels ils appartiennent (taux de chômage de 23 % en 2011 dans les ZUS, 40 % pour les jeunes de 15 à 24 ans, un tiers des habitants vivant sous le seuil de pauvreté…).

Par ailleurs, vis-à-vis du monde économique, qu'il s'agisse d'accès à l'emploi ou de création d'entreprises, les habitants des quartiers populaires souffrent d'une certaine méconnaissance des codes de l'entreprise, d'un manque de réseau et sont victimes de discriminations en raison de leur origine et de leur adresse.

Cependant, en dépit de ces difficultés, ces quartiers regorgent de compétences, d'opportunités, de gisements inexploités, comme en témoignent les nombreuses initiatives portées par les habitants et les associations. Un réel vivier existe dans ces quartiers qui se caractérisent par ailleurs par la jeunesse de leur population.

Il est donc impératif d'intervenir rapidement et fortement.

Pour sa part, **le gouvernement,** après une large concertation avec l'ensemble des partenaires de la politique de la ville (élus, services de l'État, associations, partenaires économiques), a entrepris une refonte des dispositifs existants afin de concentrer les moyens sur les quartiers qui en ont le plus besoin, en mobilisant par ailleurs l'ensemble des ministères.

Cette nouvelle politique s'incarnera dans les futurs contrats de ville, signés au niveau des intercommunalités avec l'ensemble des partenaires, notamment économiques.

L'appui au développement économique, à la création d'entreprises et aux initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion constitue une priorité. C'est le sens des mesures qui ont été adoptées récemment par le gouvernement : emplois d'avenir, contrats de génération, et plus spécifiquement pour les quartiers, emplois francs, création par la Banque Publique d'Investissement d'un fonds de soutien pour les entreprises issues des quartiers.

Cependant, la gravité de la situation impose la mobilisation de toutes les forces vives et tout particulièrement celle des acteurs économiques, organisations consulaires et professionnelles, entreprises qui tant d'un point de vue économique que sociétal ne peuvent se satisfaire de la situation d'exclusion que vit aujourd'hui une part importante de la population de ces quartiers.

C’est pourquoi **les entreprises signataires,**

- considérant leur rôle éminent de création de richesses humaines et économiques ainsi que leur responsabilité en matière sociétale concrétisée notamment par leur engagement en matière de RSE et de diversité,
- considérant leur capacité et leur potentiel d’intervention,

proposent d’apporter leur contribution concrète au développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en collaboration étroite avec les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales).

Cette contribution pourra intervenir sur tout ou partie des domaines suivants, selon les particularités de chaque entreprise.

Principaux domaines d’intervention

1/ L’éducation et l’orientation scolaire

- Interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d’élèves pour faire connaître l’entreprise, le monde économique et les métiers

Exemples d’initiatives interentreprises : Déployons nos Elles, Graines entreprises, …

- Accueil, accompagnement, tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants

Exemple d’initiatives interentreprises : Passeport Avenir, Face aux stages, …

2/ L’emploi, l’insertion et la formation

- Accompagnement vers l’emploi : participation à des projets en lien avec les structures locales emploi et insertion (missions locales, Pôle emploi, Maisons de l’emploi, PLIE…), parrainage de demandeurs d’emplois…

Exemples d’initiatives **:** plate-forme de 1500 CV vidéo facealemploi.tv, 100 chances – 100 emplois, forums de la diversité, Nos quartiers ont des talents, Odyssée pour l’emploi, …

- Développement des contrats en alternance, montage d’opérations spécifiques pour permettre l’accès des jeunes les plus en difficulté à ces contrats.

Exemples d’initiatives **:** « Un Dip Un Job », portage de contrats pour le compte de PME installées sur le territoire, …

- Partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI, entreprises d'insertion, régies de quartiers…) : mise à disposition de compétences, politiques d'achats, mécénat…

Exemple d'initiative : création d'une co-entreprise entre une grande entreprise et une entreprise adaptée

- Appui à la création de GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification).
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.
- Sensibilisation et formation des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.

Exemple d'initiative : les « Réseaux égalité territoriaux », cellules d'écoute interentreprises…

3/ Le développement économique

- Soutien au développement économique local (appui aux TPE/PME locales, notamment du secteur de l'ESS, via par exemple les politiques d'achat).
- Soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement.

Exemples d'initiatives : le concours « Talents des cités » et « S'engager dans les quartiers », le micro-crédit,

4/ Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise

- Adaptation des produits et services, de leurs modes de diffusion et de leurs prix à la situation particulière de certains quartiers, expérimentations, innovations…
- Dispositifs de médiation, prévention de la délinquance…

Exemple d'initiative : les PIMMS (points d'information et de médiation multiservices).

5/ Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité

- Appui technique et financier aux associations intervenant au profit des habitants des quartiers, directement ou via les fondations d'entreprises dédiées.

6/ Participation à la création et au développement de la fondation « quartiers »

- **(en projet)**

Principes et méthodes d'intervention

- En signant la présente charte, les entreprises manifestent leur volonté de **travailler en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers populaires** : en s'appuyant notamment sur le savoir-faire des associations ou fondations d'entreprises spécialisées (IMS Entreprendre pour la Cité, FACE, CREPI…), les signataires rechercheront les synergies et les complémentarités dans la conception et la mise en œuvre des actions.
- **Elles s'engagent à signer avec le ministère de la ville, avant la fin de l'année 2013, une convention de partenariat, en application** de la présente charte afin de préciser les engagements concrets et opérationnels de l'entreprise concernant tout ou partie des domaines indiqués ci-dessus.
- Dans tous les cas, les actions seront menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs concernés (Etat, collectivités locales, structures d'aide à l'emploi, à l'insertion, à la création d'entreprises…).
- **Le ministère de la ville** mobilisera pour sa part les dispositifs publics appropriés, en s'appuyant notamment sur les conventions qu'il a signées avec les ministères pour la mobilisation du droit commun, ainsi que son réseau de correspondants locaux (préfets, préfets à l'égalité des chances, sous-préfets ville, services déconcentrés de l'État, délégués du préfet…). Ces relais locaux seront chargés de faciliter la mise en œuvre des conventions avec les entreprises, en lien avec les représentants de ces dernières. Le ministère facilitera également l'identification des actions en direction des quartiers.

Dispositif de suivi, d'évaluation et de valorisation des bonnes pratiques

Le ministère chargé de la ville réunira une fois par an les entreprises signataires pour analyser la mise en œuvre de la charte et des conventions de partenariat et proposer les aménagements utiles.

Un comité d'animation composé de représentants des entreprises signataires et du ministère de la ville sera constitué. En lien avec les réseaux d'entreprises intervenant dans les quartiers, il s'attachera à faire vivre le réseau des signataires, à promouvoir les synergies interentreprises, à repérer et à valoriser les meilleures pratiques